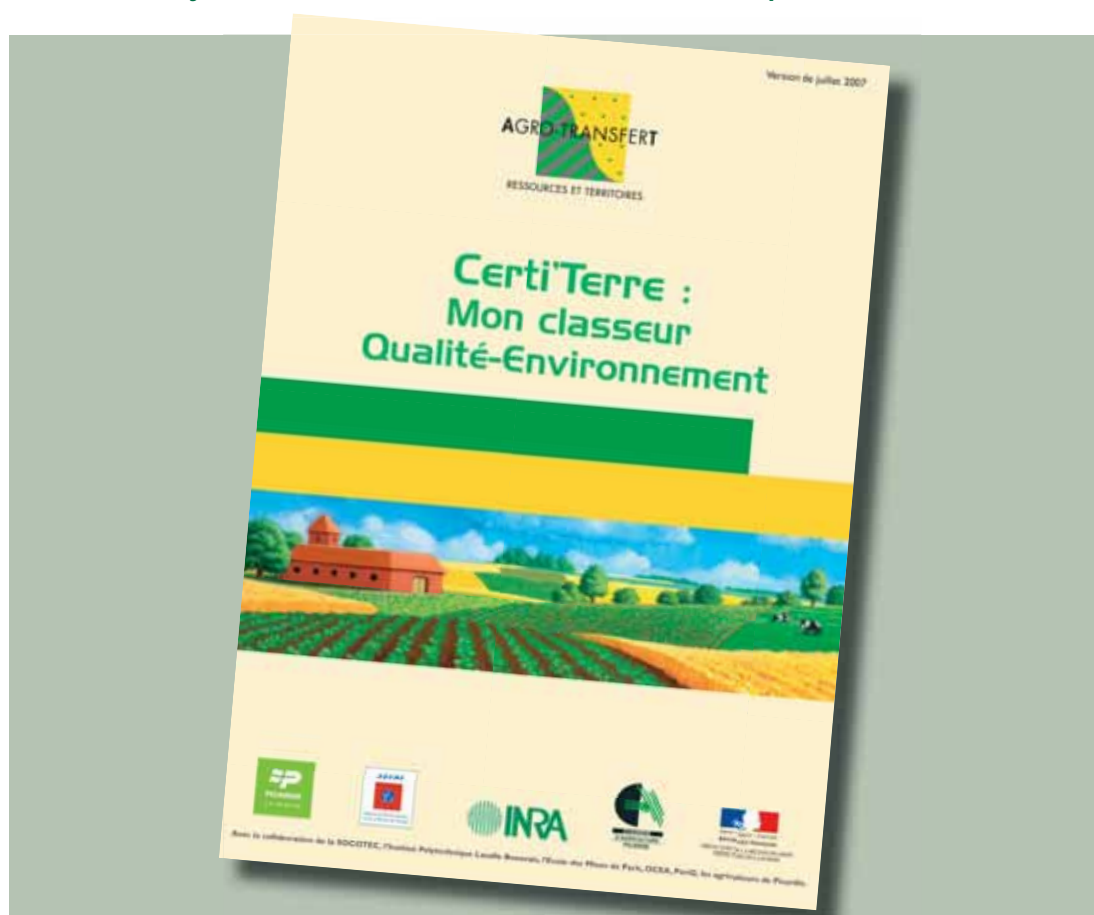


Certi'Terre : un système de Management Qualité-Environnement

Fournir aux agriculteurs les moyens de répondre aux demandes sociétales de qualité, de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement tout en assurant la pérennité de leurs exploitations : telles sont les principales missions des acteurs du développement agricole. Grâce à la démarche Certi'Terre, matérialisée sous forme d'un classeur, les agriculteurs peuvent à leur rythme, en fonction de leurs priorités et de leurs moyens, améliorer le fonctionnement de leurs exploitations.



Les agriculteurs doivent répondre à une évolution rapide des réglementations et des marchés dans le domaine de la traçabilité, de la sécurité, de l'environnement tout en assumant les différentes fonctions d'un chef d'entreprise. Pour les aider à s'adapter à ce contexte et à assurer la pérennité de leurs exploitations agricoles, une démarche est proposée s'appuyant sur un ensemble de travaux récents et de résultats

de la recherche permettant d'identifier les verrous (diagnostics) et des voies d'amélioration de la gestion globale de l'exploitation.

La gestion de l'exploitation agricole doit se comprendre comme la manière de prendre en compte le milieu physique

UNE DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE DES NORMES ISO 9001 ET ISO 14001 DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES : CERTI'TERRE.

Les thématiques traitées par Certi'Terre

1. Présentation de l'exploitation et de ses processus.
2. Engagement et planification.
3. L'évaluation et l'amélioration continue.
4. La conformité aux exigences réglementaires.
5. L'analyse environnementale.
6. Relations avec les clients et la société.
7. Management des ressources humaines.
8. La gestion des situations d'urgence.
9. La gestion du matériel et des installations.
10. La gestion des achats et les relations avec les fournisseurs.
11. La maîtrise de la production.
12. La gestion documentaire.

Toutes ces thématiques sont détaillées dans le classeur Certi'Terre sous forme de fiches « Synthèse » et « Conseil ».

dans lequel se trouve l'exploitation, d'optimiser le temps de travail de l'agriculteur, de gérer la main-d'œuvre salariée, de suivre les stocks de produits, de consolider les relations fournisseurs, d'organiser les documents d'entreprise... C'est aussi être à l'écoute des clients et de la société permettant d'intégrer leurs attentes et besoins. La gestion environnementale fait partie intégrante de la gestion d'entreprise agricole.

Dans d'autres secteurs d'activité que celui de l'agriculture, il existe des outils d'amélioration de l'organisation de l'entreprise s'appuyant sur les normes ISO 9001 et 14 001. Compte tenu de la multiplicité des situations et de la complexité des organisations, ces normes sont bien souvent perçues comme difficilement adaptables au monde agricole.

Il est pourtant possible d'en faciliter l'utilisation grâce à une démarche progressive tenant compte de l'ensemble des paramètres de ces normes. Cette démarche, Certi'Terre, est le fruit d'une collaboration étroite entre Agro-Transfert Ressources et Territoires, porteur du projet, l'Inra et les Chambres d'agriculture de Picardie. Elle a bénéficié d'un soutien financier du Conseil régional de Picardie et de l'Ademe.

Certi'Terre : un outil pour une démarche d'amélioration continue

La démarche Certi'Terre propose une méthode opérationnelle aux exploitants agricoles pour mettre en place un système de management de la qualité et de l'environnement. Elle permet de répondre aux exigences des normes ISO 9001 (2000) et ISO 14001 (2004). Elle s'accompagne d'outils de diagnostic et de supports documentaires permettant la mise en œuvre d'un système de management.

Pour atteindre la certification ISO 14001, l'Afnor a proposé de mettre en place un système de management environnemental par étapes. Trois niveaux d'exigences ont été établis. Certi'Terre a adopté cette notion de niveau qui permet à l'agriculteur de s'engager dans une démarche d'amélioration continue en choisissant les thématiques qu'il souhaite améliorer et en progressant à son rythme, sans contrainte de certification, mais pouvant y prétendre s'il parvient au niveau 3.

Ces 3 niveaux sont les suivants :

- Etat des lieux et premiers programmes.

- Mise en œuvre d'un Système de management simplifié.

- Système de management « certifiable » avec des modèles de procédures exigées par la norme ISO 14001 pour accéder à la certification.

Les agriculteurs peuvent ainsi progressivement construire un système de management et demander s'ils le souhaitent une certification de leur exploitation.

Aller progressivement de la sensibilisation jusqu'aux formations

De manière opérationnelle, la mise en place de la démarche avec ses 3 niveaux nécessite un accompagnement par le conseil agricole qui passe généralement par plusieurs étapes.

La première vise à informer et à sensibiliser les agriculteurs au management de la qualité et de l'environnement. Elle est essentiellement réalisée par le biais de réunions comprenant des témoignages d'agriculteurs ou d'entreprises ayant mis en place un système de management.

La seconde étape consiste à réaliser un état des lieux de l'exploitation dans le cadre d'un diagnostic individuel. Il s'agit du premier niveau de Certi'Terre. Deux outils sont proposés selon le type de management souhaité :

- Pour le management de la qualité : le Diagnostic des Disfonctionnements qui a pour objectif d'identifier les points forts et les points faibles de la gestion d'une exploitation et d'aider à définir les priorités.

- Pour le management environnemental : le Diagnostic Agri-Environnemental Géographique qui permet d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux des pratiques en fonction des milieux.

La troisième étape permet un approfondissement vers les niveaux 2 et 3 de Certi'Terre. Généralement réalisée en groupe, elle met en œuvre des modules de formation thématiques, permettant de donner aux agriculteurs les éléments techniques nécessaires pour améliorer leurs pratiques.

Des fiches « Synthèse » pour formaliser l'organisation

Pour chaque thématique abordée par Certi'Terre (cf. encadré « Les thématiques traitées par Certi'Terre »).



A. Ossard - Agrotansfert

Des conseillers des Chambres d'agriculture de l'Oise et de l'Aisne utilisent le classeur Certi'Terre pour accompagner des groupes d'agriculteurs vers la mise en place d'une démarche qui vise à sécuriser le fonctionnement de leur exploitation par une organisation plus performante.

re »), des fiches « synthèse » permettent de manière visuelle de formaliser l'organisation mise en place par l'agriculteur.

Ces fiches constituent un cadre standard pour la description du système de management de la qualité et de l'environnement : elles permettent de manière visuelle et simplifiée de formaliser l'organisation de l'exploitation. Elles constituent ensemble un « manuel qualité » tel qu'il est défini dans la norme ISO 9001 (2000).

Des fiches « Conseil » pour aider l'agriculteur dans la démarche SME

De même, pour chaque thématique abordée dans le classeur Certi'Terre, des fiches « Conseil » contiennent des éléments pour aider l'agriculteur à mettre en place le système de management environnemental (SME).

Pour chacun des thèmes, la fiche « Conseil » contient :

- Un paragraphe introductif qui donne un argumentaire sur l'intérêt pour l'agriculteur de travailler le chapitre concerné.
- Un deuxième paragraphe qui rappelle les exi-

gences des normes ISO. Elles constituent la référence des auditeurs de certification. Ce paragraphe est utile dans le cas où les agriculteurs souhaitent être certifiés à plus ou moins longue échéance ou simplement connaître le contenu de la norme.

■ Un paragraphe « améliorer... » contient des pistes d'amélioration. Attention : ce ne sont pas des solutions techniques aux problèmes identifiés. Ces solutions sont à rechercher auprès de spécialistes des thèmes abordés (par exemple en gestion des ressources humaines, en machinisme, fertilisation, protection intégrée, etc.). Les pistes d'amélioration proposées concernent les problèmes d'organisation et de prévention et non les problèmes techniques.

■ Un paragraphe « mode d'emploi » qui explique comment utiliser les fiches-type proposées. Des propositions d'indicateurs d'efficacité pour inciter l'agriculteur à se fixer des objectifs et à mettre en place des actions efficaces. Dans le cas de la certification, l'auditeur vérifiera que la démarche, son organisation et sa performance environnementale ont véritablement permis à l'agriculteur de s'améliorer.

Agro-Transfert Ressources et Territoires

Cette association soutenue par le Conseil régional de Picardie et le FEDER est une plateforme de conduite de projets multipartenaires, chargée de répondre aux demandes d'adaptation et d'évolution du secteur agricole et agro-industriel. Son objectif est de permettre un transfert rapide des acquis de la recherche vers les secteurs du développement agricole.

Elle est structurée en 3 pôles thématiques :

■ Gestion et préservation des ressources naturelles.

■ Systèmes de culture innovants.

■ Mobilisation des agro-ressources.

Son Centre de Compétences et de Ressources est plus particulièrement dédié au développement d'outils de prévision et d'évaluation des impacts environnementaux.

■ Pour en savoir plus : www.agro-transfert-rt.org

Un outil évolutif au service des éleveurs et des céréaliers

La démarche Certi'Terre propose sous forme d'un classeur des supports d'enregistrements d'informations, des modèles de procédures ou des modes opératoires, pour améliorer le fonctionnement de l'exploitation et permettre une gestion environnementale.

La démarche Certi'Terre a été essentiellement conçue pour des exploitations de grandes cultures ou de polyculture-élevage caractéristiques de l'agriculture du Nord de la France n'ayant que peu de labels qualités associés aux produits et recherchant une valorisation de leurs pratiques.

Elle peut cependant, avec quelques aménagements, s'adresser également à des exploitations d'élevage ou de productions spécialisées (horticulture par exemple). Cette adaptation concernera essentiellement la définition de critères d'efficacité qui sont considérés comme un élément clé dans le processus d'amélioration continue.

De même, la démarche peut être complétée pour des agriculteurs qui prennent en charge directement une partie de la transformation de leurs produits voire de la commercialisation des produits transformés. C'est également le cas pour des exploitations développant des

activités de type agrotourisme par exemple. Il s'agit dans les deux cas de compléter le classeur Certi'Terre proposé initialement en insérant d'une part de nouveaux schémas permettant de visualiser les différents processus et impacts environnementaux qu'il s'agit de contrôler et, d'autre part, différents documents qui permettront d'apporter la preuve du contrôle et des actions entreprises pour améliorer l'efficacité de l'exploitation et sa performance environnementale.

Par ailleurs, si l'agriculteur dispose déjà de supports d'enregistrements d'informations, papier ou informatique qu'il souhaite conserver, le format classeur permet de les intégrer facilement.

Le classeur Certi'Terre a été créé comme un outil simple et évolutif : de nouvelles versions pourraient ainsi voir le jour pour mieux prendre en compte la diversité des exploitations agricoles. ●

Audrey Ossard

Agro-Transfert Ressources et Territoires

Tél. : 03 22 85 75 83 – a.ossard@agro-transfert-rt.org

Contacts :

- Cécile Lemoine – Chambre d'agriculture de l'Oise – Rue Adrien Lhomme – 60400 Noyon – Tél. : 03 44 93 37 82 – cecile.lemoine@agri60.fr
- Benoit Grugeon – Chambre d'agriculture de l'Aisne – 93 rue Emile Zola – 02300 Chauny – Tél. : 03 23 52 66 11 – benoit.grugeon@ma02.org



Pour chaque thématique abordée dans le classeur Certi'Terre, des fiches « Conseil » contiennent des éléments pour aider l'agriculteur à mettre en place le système de management environnemental (SME).